



LE PETIT SAIGUÉDIEN...

N° 10 : Juillet, Août, Septembre 2010

Sommaire :

Page 2 : - Édito

- Concours
- Un Saiguédien à l'Honneur...

Page 3 : Vie Quotidienne :

- Tous au Numérique
- Urbanisme
- Plantations

Page 4 : Vie Quotidienne :

- Service Civique
- RSA Jeunes

Page 5 : Vie de l'École : C'est la Rentrée !

Page 6 : Vie du Village :

Manifestations passées

Pages 7 & 8 : Compte rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2010

Page 9 : Manifestations à venir

Page 10 : Informations pratiques



Fêtes du Village...



JazzÔchamps...



Edito



Bonjour à tous,

Comme chaque année, les jeunes Saiguédiens ont repris le chemin de notre école communale, tous heureux de retrouver leurs camarades et les nouveautés de la rentrée. Ils seront 99 cette année autour de 5 enseignants et trois **ATSEM**. Deux nouveaux agents techniques nous ont rejoints.

La rentrée des élus de la commune, de la **CCRCSA** (qui gère la compétence « enfance ») et des parents de jeunes enfants, fut quant à elle bien plus animée et tendue.

La réforme de la **CAF** induisant la réduction importante de son partenariat avec les collectivités locales sur les temps périscolaires (matin, midi, soir) ont fait prendre conscience à tous des difficultés que nous allons rencontrer dans l'avenir suite au désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales. Pour info, c'est le **29 juillet** que la **CAF** a transmis à la **CCRCSA** les nouvelles données de son partenariat applicables **dès le 1^{er} Septembre 2010**. Afin de ne pas mettre les parents devant le fait accompli le jour de la rentrée, les commissions de la **CCRCSA** ont travaillé pour présenter aux parents une tarification conforme aux nouvelles règles. **En effet, les tarifs doivent aujourd'hui être calculés à la séquence, en fonction de la fréquentation des enfants et des quotients familiaux.**

Les renseignements communiqués en Juillet par la **CAF** présentaient hélas des erreurs importantes de diagnostic sur le territoire des 6 communes. Les élus ont donc du initier un questionnaire pour les parents de chaque commune afin d'obtenir les bons quotients familiaux et les utilisations prévisibles pour chaque famille. Ceci a permis de présenter une tarification acceptable, affinée en fonction du territoire, toutefois liée à la fréquentation...

La réforme de la taxe professionnelle initiée l'année dernière par l'Etat nous a également occupés et nous préoccupe, puisqu'elle inférera des transferts de charges sur les ménages. Cette politique, nous y serons souvent confrontés dans les prochains mois et

années, puisque le but est que l'utilisateur soit le payeur...

Malgré cela, vous le lirez dans le compte rendu du conseil municipal, les élus ont décidé de poursuivre leurs actions dans la rénovation de nos bâtiments communaux.

Dans le cadre de notre projet Jeunesse, sport et enfance, nous avons acté la mise en place d'une aire de jeux pour nos plus jeunes. En concertation avec les enseignants, nous avons choisi de compléter les jeux mis à disposition dans la cour, où deux jeux supplémentaires seront bientôt installés. Nous terminons notre travail pour la réalisation d'une aire de sport et de loisir.

En ce qui concerne le **Plan Local d'Urbanisme**, les discussions avec les diverses institutions publiques nous permettent aujourd'hui de projeter le développement de notre commune en matière d'urbanisme sur les 20 prochaines années en respectant les textes en vigueur ainsi que les préconisations des services de l'Etat. Le **Schéma de COhérence Territorial** de notre secteur est en cours d'enquête publique, il guidera, fixera le développement et les contraintes des communes rurales en fonction de leur situation géographique.

Dans le même temps, un travail d'étude sur l'assainissement collectif du village est mené avec le **SMEA** (Syndicat Mixte de l'Eau et l'Assainissement) à qui la commune a délégué la compétence.

Tous ces projets et études s'inscrivent toujours dans le respect du caractère particulier de notre village, notre but étant de préserver ce lieu de vie extraordinaire.

Notre esplanade, enviée par tous, a connu une nouvelle



journée musicale avec la venue pour la deuxième année de « **Jazz O Champs** ». Cet après midi là, les boulistes ont pu profiter de ce concert. Ce fut une belle journée, pleine de convivialité. Rendez vous l'année prochaine !

Venez rencontrer les bénévoles qui font vivre notre village au cours des prochaines assemblées générales ! Votre aide, même ponctuelle, sera toujours acceptée. Les festivités de fin

d'année approchent, le Comité des Fêtes aide la municipalité pour la mise en place des illuminations. Vous pouvez y participer ! Prenez contact avec la Mairie ou la Présidente.

Bonne lecture ! ■

Cathy Ortega

Médaille d'Or

René Giner, Saiguédien depuis 1996, s'est vu remettre la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, par Mme Roselyne Bachelot, lors de la promotion de juillet 2010.



C'est avec un grand plaisir que nous le félicitons. Cette médaille récompense une vie entière dévouée au **Volley Ball**.

Outre ses activités de joueur, arbitre et entraîneur, il fut aussi comptable puis trésorier général de la ligue de Midi Pyrénées de 1963 à 1988.

Enfin, il a représenté son sport en qualité de membre du Comité National Olympique et Sport Français, occupant à ce titre les fonctions de responsable financier lors de la 1/2 finale des championnats d'Europe de 1976, ainsi que la 1/2 finale des championnats du Monde 1986, qui s'était déroulée à Toulouse.

René Giner est aussi l'un des membres fondateurs de l'Association « Gymnastique Volontaire » à Saiguède, trésorier depuis sa création. Il est aussi un joueur assidu de pétanque et de belote ■

Concours



Chaque fin d'année est le moment où chacun présente ses meilleurs vœux pour l'année à venir. Nous organisons un concours **ouvert à tous**, pour présenter une carte de vœux à la fois belle et originale, en relation avec Saiguède, et nous l'utiliserons en Mairie.

Ce concours commencera le 4 novembre, et tous les projets devront être remis à la Mairie **avant le 3 décembre**. Le choix sera effectué par le conseil municipal. Nul besoin de s'inscrire, vous pouvez tous participer ! Alors, à vos crayons ! ■

Vie Quotidienne

La Région Midi-Pyrénées passe au TOUT NUMÉRIQUE...

Cela signifie simplement que l'ancien système de diffusion analogique va être remplacé par un nouveau système de **diffusion numérique**, ce qui entraînera obligatoirement le changement des appareils de réception.

Ceci n'est pas un changement national, mais international, qui doit être terminé d'ici 2012.

Ceci permettra la réception de nouvelles chaînes nationales gratuites, mais aussi une **qualité largement supérieure**.

La Région Midi-Pyrénées passera quant à elle au TOUT NUMÉRIQUE le **8 novembre 2011**.

Néanmoins, CANAL + arrêtera sa diffusion analogique le 6 décembre 2010 en France.

Pour Midi-Pyrénées, le passage s'est fait le 13 octobre.

Seules les personnes qui reçoivent les 6 chaînes grâce à une antenne râteau ou intérieure sont concernées par cette modification.

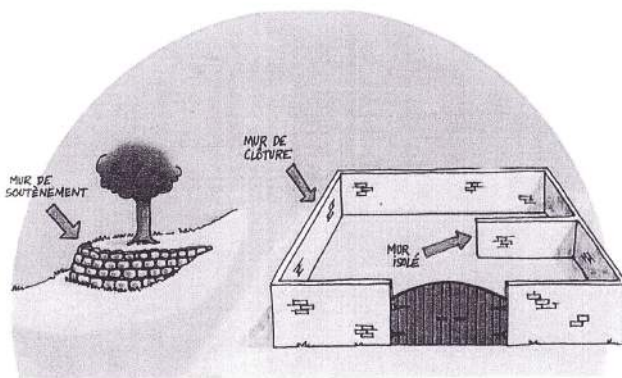
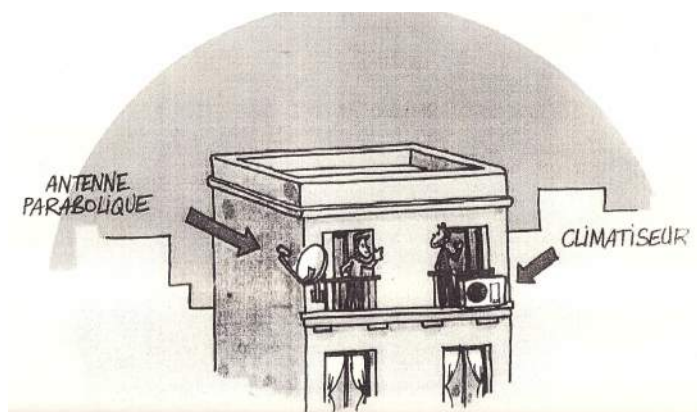
Les télévisions déjà reliées à une parabole, une box ADSL...ou si vous avez déjà la TNT ne subiront aucune modification ■



REGLES D'URBANISME

En cas d'installation d'une antenne parabolique, le nouveau permis de construire rappelle :

« L'installation, de manière durable, d'une antenne parabolique (et/ou un climatiseur) exige une **déclaration préalable**, à condition de ne pas changer l'aspect extérieur de mon domicile » ■



En cas de construction d'un mur ou d'une clôture, il est précisé :

- aucune formalité pour les murs de soutènement
- déclaration préalable dans les communes ayant institué un contrôle des clôtures, ailleurs aucune formalité
- concernant les autres murs, il n'y a aucune formalité si le mur fait moins de 2 m, mais une déclaration préalable est nécessaire si le mur dépasse les 2 m.

Petit rappel : le cahier des charges du lotissement de la Pichette prévoit que les clôtures de devanture doivent respecter certaines règles quant à leur aspect.

Mais ce même cahier des charges exige que maison et toutes les clôtures soient terminées dans les 18 mois qui suivent l'obtention du permis de construire... ■

PLANTATIONS

Cette période automnale est l'occasion de rappeler quelques règles élémentaires en matière de distance de plantation et d'entretien de haies ou d'arbres, conformément à l'article 671 du Code Civil :

- les arbres et arbustes **de plus de 2 m de haut** doivent être situés à au moins 2 m de la propriété voisine
- **les arbres de moins de 2 m de haut** doivent quant à eux être situés à au moins 50 cm du terrain voisin



Toutefois, ces règles ne s'appliquent qu'en l'absence d'usages locaux constants et reconnus ou de règlement particulier de l'autorité administrative.

La jurisprudence précise que seule la hauteur intrinsèque d'un arbre est à considérer, indépendamment du relief des lieux.

Si la distance n'a pas été respectée, le voisin peut demander l'élagage voire l'arrachage de l'arbre, même s'il n'a pas subi de préjudice.

Cependant, le propriétaire de l'arbre pourra s'opposer à son arrachage si celui-ci a dépassé la hauteur autorisée depuis plus de 30 ans.

Dernier point, un arbre, même planté à la distance légale, ne doit pas étendre ses branches ou ses racines jusque sur le fonds voisin. A défaut, le voisin peut exiger que les branches soient coupées mais il ne peut le faire lui-même, sauf autorisation préalable du propriétaire de l'arbre ou du juge ■

Vie quoditienne

SERVICE CIVIQUE



Le service civique permet aux jeunes qui le souhaitent, quel que soit leur niveau d'études, de se consacrer à une mission d'intérêt général, sur une période de 6 à 12 mois, avec au minimum 24 heures par semaine.

RSA JEUNES

L'extension du Revenu de Solidarité Active (RSA) à certains jeunes de moins de 25 ans, insérés dans la vie active, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2010 en métropole.

Cette extension vient mettre fin à une discrimination qui existait depuis la création du RMI entre les jeunes ayant 25 ans révolus et ceux ne les ayant pas encore.

La mesure est réservée aux jeunes de moins de 25 ans justifiant de 2 ans d'activité professionnelle sur les 3 dernières années. Ils auront donc droit au RSA dans les mêmes conditions que les plus de 25 ans.

Le montant du RSA « jeune » est établi sur les mêmes bases que celui du RSA généralisé. Il varie en fonction des ressources et de la situation familiale. Il apporte un complément de ressources jusqu'à 1,04 SMIC pour une personne seule

Cette mission peut être effectuée en France ou à l'étranger, auprès d'organismes à but non lucratif ou dans une collectivité locale ou un établissement public.

Outre l'expérience civique et citoyenne, le jeune bénéficiera de toutes les garanties économiques et sociales nécessaires. En effet, le service civique prévoit une indemnisation ainsi qu'une couverture sociale complète.

Le service civique volontaire constitue aujourd'hui une réelle première expérience professionnelle mais seule une montée en puissance permettra d'envisager un service civique obligatoire.

C'est un constat évident qui ressort du débat de contrôle du sénat et qui permettra de mieux évaluer les besoins en terme d'organisation pratique ■

et 1,4 SMIC pour un couple sans enfants.

Le RSA est constitué de deux parties : le RSA « socle » et le RSA « complément de revenus ».

Le RSA « jeune » est pris en charge par l'Etat pour les deux parties, quand le RSA « généralisé », le RSA « socle » est à la charge des Conseils Généraux.

Dans chaque département, c'est le président du Conseil Général qui en décide la mise en œuvre, en accord avec l'Etat, Pôle Emploi, les missions locales et l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle ■



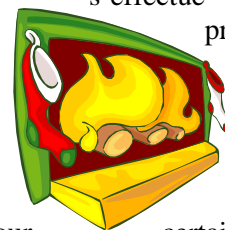
RAMONAGE

La législation impose un ramonage annuel des installations utilisant des combustibles gazeux, et deux ramonages par an pour les installations qui utilisent des combustibles liquides et solides (fuel, bois, charbon). Le premier pendant la période d'utilisation et le second avant.

Il existe 2 types de ramonage :

- le ramonage mécanique, fait par le toit ou par l'âtre, reste la seule technique offrant un nettoyage parfait du conduit grâce à l'utilisation du « hérisson », brosse spéciale qui frotte le conduit.

- le ramonage chimique, qui s'effectue en jetant des produits dans le feu. Cette technique peu efficace voire dangereuse



pour certains semble à proscrire. Qui plus est, ce type de procédé n'est pas pris en compte par le règlement sanitaire, et ne peut remplacer le ramonage mécanique.

En résumé, cette opération doit être effectuée par un professionnel, qui seul pourra vous délivrer un certificat précisant le ou les conduits ramonés et la vacuité du conduit sur toute sa longueur ■

Deux artisans sont installés sur notre village :



« *Tout feu sans flamme* »

Christophe Faux
Tél : 06.70.70.25.94

« *Bernard Molinié*
Dépannage »



Tél : 05.61.92.60.30 ou
05.61.07.42.44

Vie de l'école

Ecole...

Les petits Saiguédiens sont heureux de revenir vers l'école du village pour une rentrée réussie. Avec un effectif cette année de 99 élèves, ils se répartissent dans quatre classes ainsi composées :

- ☺ **Petite et moyenne section de maternelle** : 29 élèves. Leur enseignante est **Cathy Rondeau**.
- ☺ **Grande section et Cours préparatoire** : 24 élèves autour de **Nathalie Ladoux**.
- ☺ **CE1 et CE2** : 21 élèves. C'est **Mihran Samouelian** qui s'occupe de cette classe à 2 niveaux.
- ☺ **CE2, CM1, CM2** : 25 élèves. Leur enseignante est **Virginie Bouissou**. Elle est aussi notre directrice d'école, remplacée lors des journées de direction par **Serge Rouquette**.

Nous remercions le « papa » bénévole qui a restauré plusieurs jeux de cour pendant l'été. La commune a réinvesti pour sa part cette année dans une dizaine de vélos, trottinettes et porteurs neufs.

Nos CM2 de l'année dernière ont encore grandi durant l'été et ont été accueillis en septembre sur le Collège de Fontenilles qui fonctionne cette année avec un gymnase.

Les lycéens ont aussi eu droit à leur gymnase et tous les niveaux d'enseignements de la seconde générale à la terminale sont désormais ouverts sur ce lycée de Fonsorbes.

Nous leur souhaitons, à tous, une bonne année scolaire ■

Animateur jeunesse

LE DISPOSITIF JEUNESSE DU MERCREDI

De 17 H15 à 19 H, les jeunes qui le souhaitent se retrouvent à la salle du Conseil Municipal. Il est aussi possible que ce regroupement se fasse à la salle Rue Fonvieille en fonction des activités prévues ■

Vie de l'école



Ecole...

Les petits Saiguédiens sont heureux de revenir vers l'école du village pour une rentrée réussie. Avec un effectif cette année de 99 élèves, ils se répartissent dans quatre classes ainsi composées :

☺ **Petite et moyenne section de maternelle** : 29 élèves. Leur enseignante est **Cathy Rondeau**.

☺ **Grande section et Cours préparatoire** : 24 élèves autour de **Nathalie Ladoux**.

☺ **CE1 et CE2** : 21 élèves. C'est **Mihran Samouelian** qui s'occupe de cette classe à 2 niveaux.

☺ **CE2, CM1, CM2** : 25 élèves. Leur enseignante est **Virginie Bouissou**. Elle est aussi notre directrice d'école, remplacée lors des journées de direction par **Serge Rouquette**.

Nous remercions le « papa » bénévole qui a restauré plusieurs jeux de cour pendant l'été. La commune a réinvesti pour sa part cette année dans une dizaine de vélos, trottinettes et porteurs neufs.

Nos CM2 de l'année dernière ont encore grandi durant l'été et ont été accueillis en septembre sur le Collège de Fontenilles qui fonctionne cette année avec un gymnase.

Les lycéens ont aussi eu droit à leur gymnase et tous les niveaux d'enseignements de la seconde générale à la terminale sont désormais ouverts sur ce lycée de Fonsorbes.

Nous leur souhaitons, à tous, une bonne année scolaire ■

Animateur jeunesse

LE DISPOSITIF JEUNESSE DU MERCREDI

De 17 H15 à 19 H, les jeunes qui le souhaitent se retrouvent à la salle du Conseil Municipal. Il est aussi possible que ce regroupement se fasse à la salle Rue Fonvieille en fonction des activités prévues ■

Vie du village.....

MANIFESTATIONS PASSÉES



Jazz Ôchamps...

Superbe représentation de Boss Quéraud, Daniel Huck et ses amis... Plus de 150 convives sont venus assister à ce repas spectacle sur notre esplanade baignée de soleil ! Du jazz pendant plus de 3 heures, autour d'un repas « New Orleans » préparé par le traiteur François Arlet. Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain ■

Fête locale...



Belle messe en l'église du village grâce à l'abbé **Jean-Claude Vasseur**, en présence des anciens combattants que nous remercions, suivie de la cérémonie au monument aux morts, en hommage aux anciens, disparus pour défendre notre pays.



La fête locale a regroupé plus de 430 personnes lors du repas « moules frites » du vendredi soir, plus de 150 pour le samedi soir et près de 230 personnes pour la traditionnelle paëlla du Dimanche, dans une ambiance « jazz » orchestrée par le groupe condomois « **Les Cocktails** »...

Ces moments de convivialité représentent la vie de notre village...
Final habituel avec le feu d'artifice du dimanche soir, avant le grand bal...



Merci aux membres du Comité des fêtes pour leur travail extraordinaire !!! ■

Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2010

PRESENTS : Catherine ORTEGA, Jean-Louis DUPUY, Jean-François DEODAT, Céline LAURENT, Françoise THOMAS, Stéphane NOHET, Michel MOULIN, Thierry SENTENAC, Evelyne LAMOTTE, Christian DONNADELLO, Robert FAURÉ.

EXCUSÉ : Gilles SANNA.

ABSENT : Michel CORNILLEAU.

Compte-rendu du 14 juin 2010 approuvé à l'unanimité.

1) Achat jeux de cours école élémentaire premier équipement : *Votes : POUR à l'unanimité*

En raison du nombre important d'élèves et en accord avec Madame la Directrice de l'école primaire, l'achat du premier équipement de jeux de cour est proposé. Les sociétés BOURRELIER (pour 877,90 € HT), et PROLUDIC (pour 2 518,92 € HT) sont choisies. Une subvention sera demandée au Conseil Général.

2) SDEHG fourniture et pose d'un coffret prises : *Votes : POUR à l'unanimité*

Le Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne a présenté la tarification du projet, soit 5 068 € HT. Compte tenu de sa participation, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 468 €.

3) Mise en place de menuiseries en vitrage isolant Mairie rénovation : *Votes : POUR à l'unanimité*

Des travaux de rénovation sur le bâtiment de la mairie sont à réaliser, pour permettre la poursuite de la politique d'économies d'énergie mise en place sur la commune.

Après étude des trois différentes propositions, le conseil municipal retient le devis proposé par ALUPOSE, pour un montant de 4723 € HT. Une subvention sera demandée au Conseil Général.

4) Mise en place de menuiseries en vitrage isolant abri communal rénovation : *Votes : POUR à l'unanimité*

Des travaux de rénovation sur l'abri communal sont à réaliser. Les menuiseries en place datent de la création de cette salle et les vitrages sont simples. Ces travaux permettront la poursuite de la politique d'économie d'énergie mise en place sur la commune. Après étude des trois différentes propositions, le conseil municipal retient le devis proposé par ALUPOSE, pour un montant de 11380 € HT. Une subvention sera demandée au Conseil Général.

5) Mise en place d'une aire de jeux : *Votes : 10 POUR 1 ABSTENTION*

Les nouvelles constructions du lotissement de la Pichette et l'installation de nouveaux jeunes ménages dans la commune provoquent une forte augmentation d'enfants entre deux et onze ans. Aujourd'hui aucun équipement n'existe pour cette tranche d'âge.

De ce fait, la mise en place d'une aire de jeux sur la place du village est envisagée.

Après étude des différents projets, les travaux d'installations et de fournitures pour la mise en place de l'aire de jeux sont confiés à l'Entreprise PROLUDIC, pour un montant de 16 978,76 € HT. Un devis de maintenance a été proposé par l'entreprise Proludic. Une subvention sera demandée au Conseil Général.

6) SMEA 31 Transfert résultats budgétaires : *Votes : POUR à l'unanimité*

En raison de l'adhésion au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement, la compétence concernant la gestion de l'assainissement collectif et pluvial a été transférée au syndicat.

Nous devons maintenant procéder à la clôture du budget annexe de 2009 et réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal, mettre également à disposition du Syndicat les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence, et transférer les contrats, emprunts, subventions et restes à réaliser dans le budget du Syndicat.

7) Pool routier amende de police programme 2010 : *Votes : 10 POUR 1 ABSTENTION*

La commune souhaite effectuer les travaux prévus dans le budget :

- 1/ mise en place de dispositifs de ralentissements chemin du Mescurt
- 2/ les travaux RD 19
- 3/ les peintures stop/parkings
- 4/ parking RD 53b

Suite aux diverses consultations, la Société DUPUY a été retenue pour les points 1,2 et 4.

8) Equipement cuisine du restaurant scolaire : *Votes : POUR à l'unanimité*

Les effectifs du restaurant scolaire ayant fortement augmentés, les installations de la cuisine sont devenues obsolètes et de fait ne correspondent plus à certaines normes sanitaires. Il y a lieu d'exécuter des travaux de remise en état et des changements de matériels.

Pour ce faire, plusieurs devis sont présentés. Le prestataire retenu est la Société TMC pour un montant de 6 235,14 € HT. (Tout le matériel commandé sera du matériel de collectivité en inox). Une subvention sera demandée au Conseil Général.

9) Délégation au maire : modification de l'article L.2122-22 4 : *Votes : POUR à l'unanimité*

Cet article concernant les délégations au Maire a évolué. Il est nécessaire de réviser la délibération prise au début du mandat. La notion de plafond d'achat peut être

supprimée, Madame Le Maire étant légalement autorisée à engager les sommes inscrites au budget.

10) Départ à la retraite d'un agent d'entretien :

Votes : POUR à l'unanimité

Un agent d'entretien prenant sa retraite au 1^{er} septembre 2010, le Conseil Municipal souhaite verser une prime de fin de carrière de 850 € brut.

11) Achat d'étagères pour la bibliothèque :

Votes : POUR à l'unanimité

Pour compléter le mobilier de bibliothèque de l'école, (réorganisation des classes générée par une forte augmentation d'enfants entre 2,5 et 11 ans et forte dotation de nouveaux livres), l'achat de mobilier sera effectué à IKEA pour un montant de 952,29 € HT. Une subvention sera demandée au Conseil Général.

12) Emprunts pour projets :

Votes : POUR à l'unanimité

Lors de l'établissement du budget, il avait été prévu de faire appel à l'emprunt pour réaliser les gros travaux de cette année : menuiseries mairie et abri communal, aménagement et mise aux normes cuisine restaurant scolaire, aire de jeux square de la mairie et cour d'école.

Divers organismes bancaires ont été sollicités. Est retenu le Crédit Agricole :

- Prêt pour menuiseries Mairie et abri communal :

Montant : 7 818 € à Taux fixe : 2,65 % sur 10 ans

- Prêt pour aménagement cuisine du restaurant scolaire :

Montant : 3 139 € à Taux fixe : 2,05 % sur 5 ans

- Prêt pour aire de jeux square de la mairie et cour d'école : Montant : 9 749 € à Taux fixe : 2,05 % sur 5 ans

Soit un montant total de : 12 888 € pour ces deux opérations.

Il faut aussi contracter 2 autres prêts :

- Prêt pour TVA, Montant : 8 117 € à Taux 1,963 % sur 1 an

- Prêt relais pour subventions attendues, Montant : 20 706 € à Taux 1,432 % sur 2 ans ■

Inscriptions sur les Listes électorales



Pour pouvoir voter... il faut être inscrit sur les listes électorales.

Pour cela, il faut :

- Etre âgé d'au moins 18 ans... la veille du premier tour de scrutin

- Etre de nationalité française, les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais ne pourront participer qu'aux élections municipales et européennes.

- Jouir de ses droits civiques.

Les jeunes ayant atteints 18 ans sont inscrits d'office... Néanmoins, il reste préférable de se renseigner auprès de la mairie pour vérifier l'inscription, certains fichiers pouvant être incomplets.

Les autres personnes doivent déposer eux-mêmes leur demande.

L'inscription peut se faire, soit :

- A la mairie de son domicile

- A la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans

- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public

Les documents à fournir :

- formulaire d'inscription disponible en Mairie ou en ligne

- pièce d'identité en cours de validité récente ou expirée depuis moins d'un an

- justificatif de domicile (justificatif de domicile de moins de 3 mois ou justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune ou justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans).

Quand s'inscrire :

On peut s'inscrire à tout moment de l'année, mais la personne ne pourra voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante. Pour voter en 2011, il faut s'inscrire avant le 31 décembre 2010.

Dans certains cas, il est possible d'être inscrit et de voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection

- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier

- Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier

- Demandeur devenu français après le 1^{er} janvier

- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie ■

Rappel !



Constatant le manque de civisme des utilisateurs de quads et motos, nous vous rappelons que la forêt communale et la voie romaine sont STRICTEMENT INTERDITES A LA CIRCULATION de tout engin motorisé (sauf pour les riverains) ■

Manifestations ... à venir...



HALLOWEEN,

par « Amusons Saiguède »

Samedi 30 octobre 2010, de 17 h à 19 h 30

Soirée DANSE, par « **DUO DANSE** »

Vendredi 19 novembre 2010, à l'abri communal, à 21 h



Après-midi « **JEUX** »,
par « Amusons Saiguède »

Dimanche 28 novembre 2010, de 14 h à 16 h 30, petite salle du Sivom

FÊTE DE L'ÉCOLE

Mardi 14 décembre 2010, à 19 h, l'abri communal



Marché de Noël

Vendredi 17 décembre, dès 16 h, sur l'esplanade
Commerçants...

Vin chaud et Châtaignes par le Comité des Fêtes

Messe de Noël

Vendredi 24 décembre à 18 h à l'église



RÉVEILLON, par « Le Comité des Fêtes »

Vendredi 31 décembre 2010, à l'abri communal

Réservations : Samedi 4 décembre, de 10 h à 12 h, à la Mairie (places limitées)

Horaires



La Mairie :

lundi : 14h à 18h – **mardi** : 15h à 19h
mercredi : 9 h à 12h – **vendredi** : 14h à 18h –
samedi : de 9 h 12 h

Tél : 05.61.91.68.74 – Fax : 05.61.91.52.72

e-mail : mairie.saiguède@wanadoo.fr

Site de Saiguède : mairiedesaiguède.com

Confiez-nous vos adresses mail, cela peut-être utile en cas d'urgence.

Communauté des Communes Rurales des Côteaux du Savès et de l'Aussonnelle

Contact : Marianne Vidal,

Tél : 05.61.76.73.98 – Fax : 05.61.76.73.98

Email : ccrsa@wanadoo.fr

Le Relais Assistante Maternelle (R.A.M.) :

Le mardi : 13 h 30 à 16 h 30

Tél : 06.89.14.48.11 – 08.77.09.83.13

ram.ccrsa@orange.fr

L'Association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (A.L.A.E.) :

Tous les matins scolaires : 9 h à 12 h

Contacts : Cathy Peres, Directrice

Nicole Deveze, Coordinatrice

www.loisireduc.org

La déchetterie :

du 1^o octobre 2010 au 31 mars 2011 :

Lundi, Mercredi et Jeudi : 14 h à 18 h 50

Vendredi : 10 h à 11 h 50 & 14 h à 18 h 50 **Samedi** :
10 h à 18 h 50

Le « bruit » :

Lundi au vendredi :

8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 12 h et 16 h à 18 h

(Le non-respect de ces horaires est une infraction passible d'une amende conformément à l'article 131-3 du code pénal)

Etat Civil



Ils sont nés :

Eva Mlinko, le 22 août

Nolan Pastor, le 25 août

Ils se sont mariés :

Sylvie Vidal et Régis Séguéla, le 3 juillet
Magalie Caba et Jean-Clément Izard, le 10 juillet
Corinne Lassalvy et Bruno Sarkany, le 31 juillet

Informations diverses



POMPIERS : 18 - SAMU : 15
GENDARMERIE : 17 - 05.34.47.01.80
Centre anti-poison : 05.61.77.74.47
Eau : 05.61.56.00.00 - EDF :0810 131 333

Pour connaître les pharmacies de garde autour de Saiguède, découvrez le site :
Pharmaciesdegarde.com



Le piéton de Saiguède...

Est fort heureux de constater que les tables de pique-nique du village furent utilisées tout long de l'été pour des rencontres conviviales... et que chacun a su respecter l'environnement et le village, en laissant l'emplacement propre...

Est tout aussi ravi de retrouver nos potées fleuries... qui n'ont pas disparu cette année...

Voit avec plaisir avancer les travaux de restauration de la seconde chapelle de notre église, laquelle sera sans doute terminée pour la messe de Noël...

Message.....



La bibliothèque de Saiguède va bientôt ouvrir ses portes. Une association va être créée pour sa gestion.

Si vous êtes intéressé(e) pour y participer, et pas encore recensé(e), vous pouvez vous adresser à la Mairie pour vous faire connaître.

Elle sera située dans l'ancienne salle associative, rue Fondvielle (*prolongement locaux Sivom*).

Ouverture d'une nouvelle société sur Saiguède
« **A.G.S.** » Ambulance Guillaume Secours
4, impasse de l'Hoste 31470 Saiguède
Tél : **05.61.76.15.33**